



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 92830

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'opportunité d'ouvrir ou non, à titre expérimental, des salles de consommation de drogues. L'association Élus, santé publique et territoire (ESPT) a remis son rapport sur le sujet le vendredi 24 septembre. La création de "salles de *shoot*" serait destinée à féliciter la prévention et l'accès aux soins pour les toxicomanes. Ainsi, suite à l'installation de ce type de salles à Genève ou à Bilbao, une baisse de transmission, *via* injection, de maladies telles que le sida aurait été avérée. En revanche, sur le plan juridique, il serait difficile de justifier la mise en place de structures autorisant un produit alors que, partout ailleurs, cette même substance est illicite. En effet, rendre caduque la barrière de l'interdiction de la consommation de drogue dans ces salles risque d'entraîner une augmentation de la prise de drogue, en particulier chez les plus jeunes. Aussi, en matière de santé publique, la création de lits spécialisés en addictologie pourrait se substituer à la mise en place de ces "salles de *shoot*" dont le coût moyen unitaire est d'environ un million d'euros par an. Par conséquent, face à l'ampleur de ce débat, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92830

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12175

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)